

Assemblée générale du conseil municipal de Grand-Remous tenue le lundi 1er février 2010 à compter de 19 heures au centre Jean-Guy Prévost.

À laquelle sont présents, son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Suzanne Gorley
Madame Ginette Lamoureux

Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée madame Lucienne Fortin

Madame Betty McCarthy secrétaire-trésorière est aussi présente

2010 – G – 0102 – 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 02

Adoption de l'ordre du jour et du supplément

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour, la conseillère madame Johanne Bonenfant demande l'ajout de l'item 12.2 Journée de la cueillette des matières résiduelles et recyclables.

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que l'ordre du jour avec l'ajout de l'item 12.2 ainsi que le supplément remis à l'assemblée soit adopté tel que présenté et demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 18 janvier 2010

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 18 janvier 2010 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Non La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 – 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 20 janvier 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 20 janvier 2010 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 05

Approbation des comptes payés durant le mois de janvier et du supplément

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous approuve les comptes payés durant le mois de janvier 2010 et du supplément pour la sommes de 48 753.48\$.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 - 06

Approbation des comptes payable

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 61 682.62\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet liste identifiée« liste des comptes à payer» et autorise la secrétaire-trésorière à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Sec.trés.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 – 07

Appui à la Ville de Maniwaki concernant la réouverture du département d'obstétrique du Centre Hospitalier de Maniwaki

Considérant que le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul desservant le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte une population permanente d'environ 22,000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones, plus une population d'environ 20,000 villégiateurs;

Considérant la difficulté d'attirer de nouveaux arrivants et de jeunes travailleurs dans une région économiquement défavorisée;

Considérant que le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki a existé durant un siècle et qu'un tel service est indispensable au point de vue des services de première ligne à offrir à une population donnée au Québec;

Considérant la mission du ministère de la Santé du Québec de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

Considérant le besoin urgent de rétablir l'ensemble des services indispensables à la survie et au développement de la communauté de Maniwaki et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Pour ces motifs :

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie fortement la Ville de Maniwaki dans leurs revendications auprès du Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau, de la régie de la Santé de l'Outaouais et du Ministère de la Santé et des Services Sociaux pour qu'ensemble, ils prennent la décision de procéder à la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 08

Carrefour Action municipale et famille

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la conseillère madame Suzanne Gorley soit nommée responsable des questions familiales pour la période 2009 à 2013 au sein de notre conseil municipal.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 09

Proclamation de la municipalité de Grand-Remous

Février 2010 est le mois du cœur

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous proclame le mois de Février 2010 mois du cœur.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 10

FQM Contribution annuelle 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité confirme son adhésion à la FQM au montant de 958.31\$.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 11

Appel d'offres pour substitut en remplacement sur les camions à neige

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la secrétaire trésorière madame Betty McCarthy est autorisée à prendre les informations nécessaires pour faire un appel d'offres conforme pour l'engagement d'un substitut en remplacement sur les camions à neige.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 -12

Travaux correctifs du panneau de distribution électrique

ATTENDU QU'il existe actuellement une problématique avec le panneau de distribution électrique situé dans le local de la Zamboni;

ATTENDU QUE le problème survient avec l'utilisation des réservoirs à eau chaude servant au remplissage de la Zamboni;

ATTENDU QUE lorsque les quatre éléments des réservoirs à eau chaude sont en fonction et que le chauffage est activé dans l'abri des Titans, il y a surcharge des disjoncteurs dans le panneau de distribution électrique;

ATTENDU QU'une surcharge électrique peut être susceptible d'enclencher un incendie et causer des dommages considérables aux infrastructures de la municipalité;

ATTENDU QU'il devient primordial d'effectuer les travaux correctifs du panneau de distribution électrique;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les travaux correctifs du panneau de distribution électrique soient effectués de manière à rendre le tout sécuritaire et fonctionnel.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON : Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 – 13

Transfert de l'interrupteur pour l'éclairage de la patinoire

ATTENDU QUE depuis janvier 2010 l'accès à la patinoire s'effectue selon une grille horaire préparée par la municipalité;

ATTENDU QUE l'interrupteur permettant l'ouverture et la fermeture des lumières de la patinoire est accessible à tous;

ATTENDU QU'il a été constaté à plusieurs reprises que les lumières étaient laissées ouvertes inutilement parfois le jour et souvent la nuit;

ATTENTU QUE le fait de déménager l'interrupteur pour l'éclairage des lumières de la patinoire permettra à la municipalité d'économiser sur sa facture d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu d'autoriser les travaux permettant le transfert de l'interrupteur pour l'éclairage des lumières de la patinoire à l'intérieur de l'abri fermé.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON : Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 – 14

Adhésion à Loisir Sport Outaouais

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité confirme son adhésion à Loisir Sport Outaouais au montant de 177.78\$

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G – 0102 – 15

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

En conséquence il est proposé par la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier,

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Centre CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault C.P. 5128 Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 16

Fonds spécial pour la remise en opération des infrastructures municipales de base en Haïti

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures municipales de base en Haïti à l'aide d'un chèque au montant de 311.00\$ émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti ».

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 17

Annulation de deux chèques aux livres de la municipalité

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les chèques suivants soient annulés aux livres de la municipalité

Chèque No	Nom	Montant
C 1000052	Romain Girard	25.00\$
P 1000002	Romain Girard	309.08\$

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0102 – 18

Nomination des personnes ressources pour siéger sur le Comité de surveillance de la Rivière Gatineau

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon, le conseiller monsieur Vincent Cloutier et le contremaître monsieur Pierre D. Lefebvre et le chef pompier monsieur Luc Croteau sont nommés à titre d'observateur terrain pour siéger sur le Comité de surveillance de la Rivière Gatineau.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G – 0102 – 19

Comité de plan de diversification économique

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a versé en août 2009 la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à la municipalité de Grand-Remous pour la coordination du Plan de diversification économique ainsi que pour l'embauche d'un coordonnateur ou d'un consultant;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous n'a entrepris aucune action durant l'exercice financier 2009;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous possède toujours la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et que ce montant est transféré dans le surplus accumulé réservé au fonds pour le comité de diversification économique;

ATTENDU QU'un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) apparaît au budget 2010 comme participation de la municipalité de Grand-Remous;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous s'engage à poursuivre ses démarches dans la recherche pour du financement complémentaire de source pour un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$);

ATTENDU QUE le comité de développement économique de Grand-Remous devrait être actif d'ici le mois d'avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous confirme à la MRC Vallée-de-la-Gatineau qu'elle respectera en tout point la résolution 2009-R-AG-200 adoptée par le conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 - 20

Transfert de fonds du surplus accumulé

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le revenu de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) reçu de la MRC Vallée-de-la-Gatineau soit pris à même le surplus accumulé 2009 et réservé au fonds du comité de diversification économique.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0102 – 21

Achat d'une imprimante pour le bureau du maire

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité est autorisée à faire l'achat d'une imprimante pour le bureau du maire .

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Parole au public 19 heures 25

2010 – G – 0102 – 22

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu à 19 heures 45 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Secrétaire-trésorière

